



LIVRET D'ACCUEIL DE L'INTERNAT



LEA Léopold BELLAN
Domaine de l'ange gardien -
D603
77260 CHAMIGNY

01.60.24.41.60
<https://www.lea-chamigny.fr>
ce.0770342D@ac-creteil.fr



Présentation de l'équipe d'encadrement

Les élèves internes sont encadrés par un-e **AED Assistant-e d'Éducation**, qui veille au bon déroulement de la fin de journée: dîner, soirée, nuit, réveil et petit-déjeuner. Il accompagne les élèves dans leur temps de vie à l'internat, il est leur premier interlocuteur et se tient à leur disposition entre 17h00 -fin des cours- et le lendemain matin 8h45.

Chaque soir, **AED Assistant-e d'Éducation** et **PE Professeurs des Écoles** proposent des activités aux jeunes, selon un programme défini.

Chaque soir de la semaine, un personnel fonctionnaire de catégorie A est d'astreinte: **CPE Conseillère Principale d'Éducation, Infirmière ou Secrétaire générale**.



Deux **Agents Techniques d'Entretien** oeuvrent également à l'entretien de l'internat.

Pour la question des paiements, c'est la **Secrétaire d'Intendance** qui sera votre interlocutrice toute l'année.





JOURNÉE TYPE D'UN INTERNE

7h15	réveil
8h	petit déjeuner + traitements médicamenteux
	lavage des dents
8h30 8h45	ATTENTE au Foyer de l'internat
8h45	début des cours
	cours
10h40-10h50	récréation
	cours
12h45-13h15	REPAS DU MIDI
13h15-14h00	CLUBS
	cours
15h55-16h05	récréation
	cours
17h00	fin des cours
17h00 -18h00	GOÛTER <i>temps d'écran autorisé</i> 📺 📱 📞
18h00 -18h30	ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
18h30	REPAS DU SOIR temps de douche et d'hygiène
19h30	ACTIVITÉS
21h	retour en chambre
22h	Extinction des feux COUCHER





L' ADMISSION

Tarifs 2025-2026 et dispositions financières

L'inscription à l'internat est ferme et définitive pour un trimestre comptable au moins, et toute démission doit être justifiée par écrit et ne peut donner lieu à aucun remboursement sur le trimestre en cours.

Année 2025-2026	1 976,64 € (tarif maximum avant déduction faite en fonction du quotient familial région)		
1er trimestre (septembre à décembre)	783,84 €	septembre	195,96 €
		octobre	195,96 €
		novembre	195,96 €
		décembre	195,96 €
2ème trimestre (janvier à mars)	590,72	janvier	196,91 €
		février	196,91 €
		mars	196,91 €
3ème trimestre (avril à juillet)	602,08 €	avril	200,69 €
		mai	200,69 €
		juin	200,69 €

Après réception de la liste d'attribution des bourses, les bourses nationales et primes d'internat sont déduites du forfait, ainsi que les périodes de formations en entreprises. Les autres **remises d'ordres** sont soumises à la présentation d'un justificatif (arrêts maladie, convocations officielles, emploi-du-temps aménagé...).

Le **secrétariat d'intendance** est joignable via le standard téléphonique au 01 60 24 41 60, ou par mail via l'adresse de l'établissement ce.0770342d@ac-creteil.fr .





Demande d'internat

Tout élève du lycée peut effectuer une demande d'inscription à l'internat, même en cours d'année. Cette demande fait l'objet d'un **examen par le CPE et l'équipe éducative: Infirmière, professeurs, Coordinatrice ULIS, Assistants d'éducation, Proviseure, DDFPT**. Les demandes sont satisfaites selon des critères d'autonomie, d'éloignement géographique, des critères familiaux et/ ou sociaux et le nombre de places vacantes.

L'inscription se fait obligatoirement en accord avec le jeune, et dans l'intérêt du jeune.

Protocole d'accueil progressif

L'intégration à l'internat se fait progressivement sur 3 semaines

- pas d'intégration durant le mois de septembre
- intégration envisagée seulement à partir d'octobre
- concerne les élèves qui n'ont jamais été internes au LEA
- sur demande des responsables légaux
- pour les jeunes qui font preuve d'autonomie

L'intégration est progressive, sur 3 semaines:

semaine 1:

17h-19h mardi = repas

17h-22h jeudi = repas + activité

semaine 2:

17h lundi - 8h45 mardi = repas + activité + nuit + petit déjeuner

13h15 mercredi - 8h45 jeudi = activité + repas + activité + nuit + petit déjeuner

semaine 3:

8h45 lundi - 17h vendredi = première semaine complète

L'intégration définitive à l'internat est conditionnée par le bon déroulement de ces 3 semaines d'intégration.





Règlement intérieur

Un jeune inscrit à l'internat accepte de se soumettre au règlement intérieur de l'établissement et plus particulièrement aux dispositions spécifiques à l'internat (transmises aux responsables et sur le site internet du lycée).

Toute infraction au règlement est sanctionnée de manière individualisée et proportionnée.



Zéro portable

Le téléphone portable est interdit au LEA (usage et port),
ce, afin de **limiter les temps d'écran**
de **réduire les prises de risque** sur les réseaux sociaux
et aussi afin de **favoriser les échanges** directs entre les jeunes.

En effet, la vulnérabilité de nos élèves peut malheureusement les conduire à se réfugier dans les écrans sur des temps longs, à communiquer de manière inappropriée avec des camarades et des extérieurs, ou à s'isoler pendant les récréations et les temps de repas. C'est afin d'éviter tout cela qu'**il a été voté en Conseil d'Administration l'interdiction du téléphone au lycée.**

Nous remercions les familles et représentants légaux de veiller au respect de cette interdiction.

Les élèves **INTERNES** **remettront leur téléphone à la CPE le lundi matin en arrivant au lycée**, celui-ci sera stocké dans une boîte, au coffre fort de l'administration.

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 17h00 à 18h00,
il sera possible pour les élèves internes d'utiliser leur téléphone.



Obligation d'assiduité

Des absences injustifiées répétées remettent en question l'inscription du jeune à l'internat.

Bagagerie

Chaque bagage doit être marqué du nom, prénom et classe de l'élève.

L'accès à la "salle des sacs" est indépendant de l'accès à l'internat.

Le lundi à 8h30, en arrivant au lycée, les jeunes déposent leurs bagages dans la salle des sacs située au bas de leur internat.

Et le vendredi, à partir de 8h du matin, ils sont stockés à de manière à rester accessibles pour le départ des élèves.

Bien que les sacs soient surveillés, il est fortement recommandé aux élèves de **ne pas y laisser d'objet de valeur**.

En cas de vol, l'établissement ne peut être tenu responsable.





L'INSTALLATION

Trousseau

Le Lycée, via la lingerie, met à disposition des jeunes:

- ☐ un protège-matelas et un drap housse,
- ☐ une couette et une housse de couette,
- ☐ un oreiller et une taie d'oreiller.

Le linge prêté par le lycée est lavé et changé toutes les 2 semaines.

Chaque élève doit disposer personnellement de:

- ☐ un cadenas
- ☐ des affaires de toilette
 - ☐ serviette de bain
 - ☐ savon
 - ☐ shampoing
 - ☐ brosse à dents
 - ☐ dentifrice
 - ☐ ...
- ☐ et des vêtements nécessaires à la semaine
 - ☐ un pyjama
 - ☐ des pantalons
 - ☐ des tee-shirts
 - ☐ des chaussettes
 - ☐ des vestes/pulls
 - ☐ des slips
 - ☐ ...

**A l'occasion des vacances scolaires,
l'ensemble des affaires est rapatrié à la maison, pour lavage.**





Attribution des chambres

La composition des chambres est élaborée dans l'intérêt de chaque jeune et de manière à garantir un **climat serein** pour l'ensemble des élèves hébergés sur le site.

Etat des lieux entrant

Le mobilier, mis à disposition des internes doit être utilisé dans de bonnes conditions. En cas de dégradation, cela doit être signalé instantanément au surveillant. En cas d'usage abusif du matériel, les réparations pourront être à la charge de l'occupant. L'affichage est autorisé sur les surfaces meublées: portes de placard, bureau...

Un état des lieux entrant est rempli par tous les internes en début d'année.

Service infirmier

Une Infirmière Diplômée d'Etat assure une présence sur l'établissement du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h15. L'infirmière est informée de la vie à l'internat par le biais des transmissions de surveillants notamment.

En cas de besoin, **l'infirmière est joignable via le 01.60.24.41.60.**

Pour rappel, **toute prise de médicament, au lycée, doit être encadrée par un PAI, le temps de la prescription médicale.**

Lorsqu'un jeune est sous traitement médicamenteux, l'hébergement à l'internat est soumis à l'obligation de prendre son traitement, de manière volontaire.

Si un lycéen interne, titulaire d'un PAI, ne prenait pas son traitement de manière assidue (=non-respect de l'observance du traitement), alors l'hébergement à l'internat pourra être suspendu.





Règles d'hygiène et de propreté

DROITS	OBLIGATIONS
-accéder à des parties communes propres: sanitaires (WC et douches) couloir et salle commune -accéder à des éviers privatifs propres -vivre dans des chambres propres -disposer de boissons chaudes en salle commune	TOUS LES JOURS: -se doucher -tirer la chasse d'eau après chaque usage -retirer les chaussures à l'entrée du couloir TOUS LES JEUDI SOIR: -débarrasser le bureau -débarrasser le lavabo des produits (étagère prévue) -débarrasser le sol de tout encombrant -préparer ses affaires pour le lundi TOUTES LES VEILLES DE VACANCES: -vider les placards

La chambre reste un espace personnel, du lundi soir au vendredi matin.

Les objets non autorisés pourront être confisqués, et remis aux parents sur demande.





Consignes d'évacuation

En cas de constatation d'**incendie ou** en cas d'audition du **signal sonore**:

1 – **Les élèves internes évacuent les locaux** sans tarder :

- laissez vos affaires,
- la nuit, à l'internat, emportez une couverture,
- fermez fenêtres et portes mais pas à clef,
- sortez rapidement mais sans précipitation
- par la porte de secours la plus proche de sa chambre .

2 – **Ils se rassemblent vers la zone de regroupement autour du surveillant, qui fera l'appel.**

3 – Et **attendent l'autorisation** pour remonter à l'internat.

Election des représentants sur acte de candidature

Au plus tard, au retour des vacances de Toussaint, tous les élèves internes procèdent à l'élection de leurs représentants.

Ces représentants seront réunis plusieurs fois dans l'année par le CPE, sur des questions relatives à la vie de l'internat: fonctionnement, festivités, sorties, activités... Ils pourront également être consultés ou faire remonter des informations qu'ils estiment importantes.

Ce sont les élèves élus de l'internat qui présentent l'internat aux extérieurs lors des Journées Portes Ouvertes.





LES ANIMATIONS

L'ensemble des informations sur les animations est relayé par la Vie Scolaire, CPE, PE, surveillants et élèves élus de l'internat.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
après-midi	cours	cours	Sortie culturelle ou SPORT	cours
19h30-21h	Activités ARTISTIQUES	Atelier THÉÂTRE	Projet PODCAST	CINÉ Club

Les activités artistiques

Les élèves créent des tableaux décoratifs et dessinent, pour s'exprimer, développer leur créativité et leur fibre artistique. Ces activités favorisent la concentration, et permet de valoriser le travail des jeunes.

Les sorties culturelles

De nombreuses sorties culturelles ont pu être organisées tout au long de l'année 2025-2026: cinéma, Espace naturel sensible du Bois de la barre, musée de l'illusion, village de Saint Cyr sur Morin, illuminations et patinoire du Château de Vaux le Vicomte, musée d'Orsay, musée Jean de la Fontaine...

Le ciné club

Tout au long de l'année, le jeudi soir, les élèves ont pu découvrir de grands classiques du Cinéma: Les visiteurs, Jour de fêtes de Jacques Tati, Gran Torino de Clint Eastwood, Les temps modernes de Charlie Chaplin, Vingt dieux de Louise Courvoisier, Vipère au poing de Hervé Bazin, Le voyage de Chihiro de Hayao Miyazaki, Jack et la mécanique du coeur, Shining de Stanley Kubrik, L'étrange Noël de Monsieur Jack de Tim Burton, Les 400 coups de François Truffaut, Le peuple migrateur de Jacques Perrin, Chat noir chat blanc de Emir Kusturica...

L'atelier théâtre

Le sport

Le projet Podcast

